



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 138/17

Objet

Convention régionale de
cohésion urbaine et sociale
Bourgogne Franche-Comté

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Jean-Baptiste GAGNOUX

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuiet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini, F. David à D. Bernardin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, S. Calinon, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu l'avis de la Commission Communautaire Politiques Sociales et Culturelles du 17 juin 2015,
Vu la délibération du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté du 29 et 30 Juin 2017,

La convention régionale de cohésion urbaine et sociale a pour objet de définir les modalités du partenariat engagé entre la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du protocole de préfiguration NPNRU 2 du quartier des Mesnils Pasteur, ainsi que des règlements d'intervention régionaux relatifs à la rénovation urbaine et à la cohésion sociale.

Les Mesnils Pasteur de Dole sont le seul quartier de l'Agglomération concerné par la stratégie de cohésion urbaine et sociale mise en œuvre par le Conseil Régional.

La convention ci-jointe permet à la Région d'octroyer des subventions aux partenaires souhaitant déposer des actions dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville du quartier des Mesnils Pasteur.

La Région propose une participation financière fixe à hauteur de 40 000 € par an de 2018 à 2020 qui pourra être attribuée suivant les décisions partenariales prises en comité technique et comité de pilotage du Contrat de Ville.

Cette enveloppe financière est complémentaire aux sommes allouées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets du Contrat de Ville.

Les montants alloués seront directement versés par la Région, aux partenaires porteurs d'actions dans le cadre du Contrat de Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Pôle Actions sociales et Politique de la Ville
- Trésorerie Principale
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté